

LES JUIFS D'ALGÉRIE DE 1800 AU DÉCRET CRÉMIEUX

Par Robert DJIAN

Voici quelques années que je m'interroge sur la question de l'origine, celle de ma famille. La recherche généalogique constitue une première réponse à cette question, l'histoire de la communauté juive d'Algérie, dont je suis issu, en est une autre. Le départ d'Alger en 1957, mon nom, DJIAN (proviendrait de JAEN, petite ville d'Andalousie, 1492), toujours confondu en Provence avec un nom arménien, ne sont sûrement pas étrangers à cette recherche.

Je me suis replongé dans des lectures légères ou beaucoup plus sérieuses, tirées d'ouvrages anciens, tapis au fond de bibliothèques universitaires. Force est de constater combien ces 200 dernières années sont proches et imprègnent nos mentalités. En même temps, le regard concernant l'histoire est devenu critique, s'est modifié. Oublions les romans écrits après 1962 ; ils témoignent de la nostalgie d'un temps réel ou mythifié. L'école communale nous a appris qu'avant 1830, date de la conquête française, l'Algérie est un presque désert. La France apporte la civilisation à un peuple barbare et vient laver l'affront fait par le Dey d'Alger au consul de France. Elle va libérer la communauté juive du joug arabo turc. Idées ô combien simplistes, réductrices, même si elles ont été le ciment de toute une population !

Ce petit travail de synthèse n'a pour but que de rappeler l'essentiel de cette période afin d'éviter à certains de multiples lectures, et de répondre à une question que je me suis posé. L'ensemble de ce qui est rapporté provient de documents anciens

répertoriés (bibliographie). Autant dire qu'il faut prendre, comme le disent toujours les historiens, avec une certain recul, les propos du colonisateur ou de l'armée, souvent négatifs, sinon violents dans la forme, comme ceux souvent très optimistes des juifs français venus aider et « rajeunir » le judaïsme algérien.

L'ALGÉRIE VERS 1800 : ETAT DES LIEUX

Il nous faut d'abord restituer de façon succincte le contexte méditerranéen avant 1830. Le Maghreb est sous domination ottomane depuis plus de 3 siècles. La Régence d'Alger, dirigée par le dey, jouit d'une grande autonomie. La population de ce qui sera plus tard l'Algérie a diverses origines : berbère et juive depuis toujours, arabe et turque en particulier à Alger. La population juive, minoritaire se répartit sur tout le territoire (Kabylie, sud algérien, Mزاب), mais plus particulièrement sur les villes côtières. Ces juifs « africains » ont des mœurs et coutumes voisines de leurs frères indigènes. Leur condition est globalement plus que modeste. Ce sont « les porteurs de turban ».

Une première vague d'immigration juive arrive en 1287, chassée du royaume espagnol d'Aragon et de Majorque. Ils seront appelés les « porteurs de capuche et de béret ».

En 1391 une seconde vague, venue d'Espagne est conduite par deux personnalités religieuses : le rabbin Simon ben Duran et son successeur le rabbin Ribbach,

originaire de Barcelone. Les historiens nous disent que ces deux personnages sont fondateurs du judaïsme algérien. Ils vont apporter une culture religieuse et sociale acquise en Espagne et vont « régénérer » le judaïsme algérien qualifié d'obscurantiste. Quelques familles locales participent à ce renouveau (Stora, Seror, Benhaïm).

Une troisième vague d'immigration très importante celle-là, apparaît en 1492, après la reconquête chrétienne du royaume de Grenade.

A côté de cette population devenue autochtone, quelques milliers de juifs européens venus de France, des Pays Bas, d'Angleterre, et surtout d'Italie, furent diverses persécutions. Il faut retenir en particulier l'importance des Italiens, généreusement accueillis en Toscane, à Livourne en particulier. Ces Livournais venus en Algérie sont appelés « El Gourniyan ». Ils joueront un rôle économique majeur en Méditerranée. Faute de statistique fiable, on évalue la population juive entre 15 et 25.000 personnes en 1830 en Algérie. Le reste de la population est de l'ordre de 1 à 3 millions.

Bien avant la colonisation, Alger est devenu la capitale de la piraterie en Méditerranée. Les pirates sont des « renégats » de toutes origines : esclaves chrétiens convertis, espagnols, anglais, italiens, corses, sardes, napolitains, turcs, parfois juifs, ils participent à la course. On les appelle « les Turcs de profession ». Ces données proviennent des écrits de captifs retenus pendant plusieurs années à Alger, de diplomates, de marchands ou d'espions (1,2).

Les 16^e et 17^e siècles constituent une ère de prospérité pour la Régence d'Alger. La Course, la piraterie, basée à Alger règne en maître en Méditerranée de Chypre à Gibraltar et même au-delà, en direction du Portugal et de l'Angleterre. La construction d'une flotte importante faite de galères et de bateaux spécialement adaptés aux

fantaisies de la mer Méditerranée révèle le savoir-faire des captifs. L'économie est florissante, profite à toute la population. Il s'agit d'un commerce de captifs, d'esclaves et de marchandises.

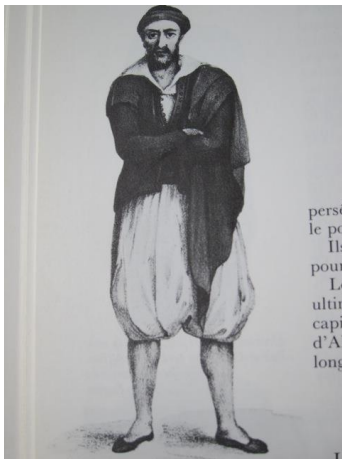
Les esclaves, en majorité chrétiens sont parqués dans les bagnes d'Alger. Ils sont utilisés par la Régence ou achetés par les riches familles locales. Ils bénéficient parfois d'un retour à la liberté. Leur vente ou libération fait l'objet de gains fructueux ; ils sont volontiers rachetés par les royaumes européens, par des associations caritatives. Livourne devient une plaque tournante de ce commerce. Il est assuré essentiellement, si l'on en croit les historiens par « les juifs francs ». Ceux-ci ont un rôle de « censeurs », véritables courtiers, agents de change, ils sont sous la protection de consuls comme le consul de France ou d'Espagne. Ils sont au fait de la langue ; interprètes, ils sont les intermédiaires entre la Régence et le monde européen. Ils tiennent véritablement le commerce extérieur de l'Algérie. En 1797, à Alger, Bacri, Busnach, Bouchara, originaires de Livourne affréteront des bateaux pour le commerce provenant de la piraterie.

Les marchandises (bois, munitions, armes, toile, coton, épices) sont préservées par la régence qui en confiera la revente aux juifs algériens, en direction de la population indigène, ou des européens habitant Alger. Bien plus, de nombreuses marchandises piratées, d'origine européenne, sont revendues en Europe et transportées par des bateaux provenant... de La Ciotat, St Tropez, Martigues ou Cassis, avec des commanditaires, parfois membres de consulats !

Il faut retenir de cette période quelques éléments : le commerce florissant profite à tout le monde, le commerce extérieur implique tous les acteurs de la Méditerranée. Le commerce intérieur et extérieur est dirigé par les israélites algérois : ils constituent une véritable aristocratie qui enverra souvent ses enfants étudier en Europe. Il n'est

pas étonnant que cette aristocratie constitue le lien obligé entre la régence et le monde européen. Pour des raisons de culture, pour des raisons de langue (interprète) et pour des raisons de gain diront les juifs, de lucre diront certains commentateurs. Très naturellement, ils seront le plus souvent les dirigeants de la « nation juive » (on l'appelle ainsi) des grandes villes : les nantis ; le petit peuple juif, lui, croupit le plus souvent dans l'inculture et la saleté aux dires des témoins du temps passé. Ceci est important à retenir pour la suite.

Juif d'Alger. Epoque turque. Les juifs d'Algérie. Editions Scribe. 1987



Le 18^e siècle et le début du 19^e siècle marquent la décadence de la Régence. Alors que certains auteurs rapportent qu'Alger a pu abriter jusqu'à 100.000 âmes auparavant, en 1789 (2) Alger ne comporterait plus que 32.000 Maures, 3.000 turcs, 6.000 Koulouglis (mariages mixtes turco algériens), 7.000 juifs, 2.000 esclaves. Le nombre de bateaux et de renégats a considérablement diminué. Différentes causes expliquent cette situation : de nombreux traités sont signés avec divers pays européens qui veulent faire cesser la piraterie, et qui ont à plusieurs reprises bombardé Alger sans succès. On rapporte divers épisodes de peste en provenance d'Alexandrie ou de Marseille. De multiples crises internes à la Régence, la raréfaction des pro-

duits entraîne une augmentation du coût de la vie, de la famine, bref une crise sociale.

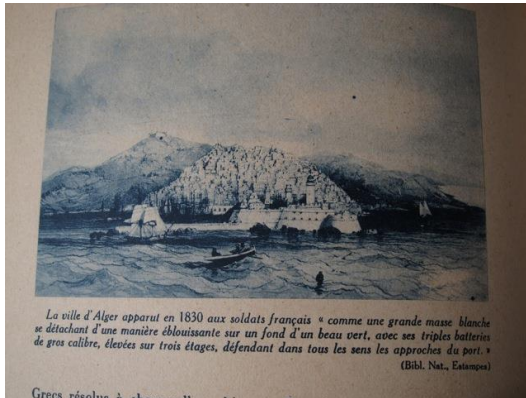
La crise atteint son apogée le 28 juin 1805. Le juif Busnach, commanditaire du Dey, riche intermédiaire, est devenu le chef du trésor et de la marine. Les circonstances économiques, les intrigues de la régence, débouchent sur l'assassinat de Busnach, vécu comme responsable de la situation, par un janissaire. La révolte gronde ! Plusieurs centaines de juifs sont immolés. Cet épisode entraînera le départ d'une centaine de juifs en Tunisie et de 200 pour Livourne. Une élégie judéo arabe raconte le massacre (9).

LA FRANCE de 1815 à 1852

Avant d'aborder davantage la situation des juifs d'Algérie entre 1800 et 1870, il est nécessaire de faire un rappel de la situation politique française.

Le premier Empire s'écroule le 20 novembre 1815 à Waterloo. 1.200.000 soldats occupent la France pendant 3 ans. La dynastie des Bourbons revient au pouvoir avec Louis XVIII. C'est l'époque de la Restauration et de la terreur blanche. Le gouvernement solde l'époque napoléonienne et aide Ferdinand VII. C'est la campagne d'Espagne qui se termine par la victoire française du Fort du Trocadéro. Après le décès de **Louis XVIII, lui succède Charles X.** La tension croissante entre Charles X et la chambre des députés explique peut-être le désir du pouvoir de redorer son prestige par « l'expédition d'Alger ». Comme un équivalent de la guerre d'Espagne de 1823 pour Ferdinand VII. Louis XVIII espère en retirer un nouveau prestige auprès des électeurs. C'est la dernière carte d'un gouvernement minoritaire à la chambre des députés. Le prétexte était là : un vieux différend commercial non réglé avec la Régence, la dénonciation des pirates barbares, la lutte contre l'hérétique, la délivrance des esclaves

chrétiens, la volonté de venger l'affront fait au consul de France Deval, que le dey d'Alger avait frappé d'un coup d'éventail, plus de 3 ans auparavant ! Tout fut mis en œuvre pour justifier une expédition, décidée en janvier 1830 et organisée au printemps. Le corps expéditionnaire de plus de 450 navires et de près de 75.000 marins et fantassins appareille de Toulon et de Marseille le 25 mai sous le commandement de BOURMONT. Après une traversée difficile il débarque à Sidi Ferruch, près



d'Alger le 13 juin.

Alger 1830

L'Expédition d'Alger.

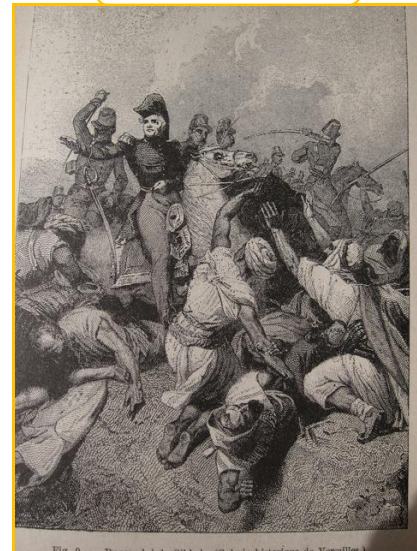
Alger capitule le 13 juillet 1830. La publication d'ordonnances liberticides va faire tomber les Bourbons et appeler au trône la famille d'Orléans. **Les 3 glorieuses ouvrent la porte au pouvoir de Louis Philippe 1er le 9 Août 1830.**

Après une période d'incertitude, et de débats entre colonialistes et anticolonialistes, la poursuite de la colonisation est confiée au général Clauzel. Il crée des unités de Zouaves, mène une politique de protectorat et d'alliance avec les chefs indigènes. **En 1834 l'annexion de l'Algérie** est proclamée ; le poste de gouverneur général des possessions françaises du nord de l'Afrique est créé. Seules Oran, Bône, Alger, Bougie, Mostaganem sont sous contrôle français. Le traité de la Tafna est signé en mai 1837 par Bugeaud et Abdel

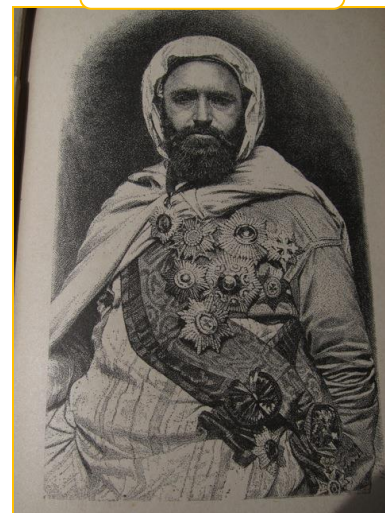
Kader. Il attribue à ce dernier la souveraineté sur l'Oranais et l'Algérois. Constantine est occupée en 1837. En novembre 1839 Abdel Kader rompt le traité et lance ses troupes sur la plaine de la Mitidja proche d'Alger. En **1843**, le duc d'Aumale s'empare de la smala d'Abdel Kader qui se réfugie au Maroc. **La bataille d'Isly** marque la fin de la résistance de l'Emir.

1848, en métropole, la révolution met un terme au règne de Louis Philippe. La seconde république est proclamée. Les crises sociales successives conduisent à la proclamation du **second empire le 2 décembre 1852.**

Bugeaud



Abdel Kader



La colonisation des terres algériennes est presque terminée en 1872, la colonisation des âmes ne s'est jamais achevée comme en témoigne la guerre d'Algérie en 1954. Mais ceci est une autre histoire.

LES ISRAELITES D'ALGÉRIE A PARTIR DE 1830

Les lieux

On doit parler de communautés algériennes plutôt que de la communauté juive. La composante nomade vit dans les montagnes de Kabylie. Ces Bahouzim, (4. p. 24) professent un judaïsme succinct, observent le shabbat, vivent sous la tente, sont parfois agriculteurs, plus généralement artisans (tisserands, forgerons, orfèvres...). Mais l'essentiel des juifs habitent les grandes villes.

- A Alger ils sont de 5 à 7000 en 1830. Le quartier de la place de Chartres est éprouvé en 1832, 35, 37 par le choléra. Si vous vous promenez dans la casbah d'Alger, vous pouvez voir les traces de la présence juive, marquée par une étoile de David gravée dans la pierre à l'entrée de certaines demeures.
- A Oran, la situation est particulière, propre à l'histoire de la région. Expulsés en 1666, les juifs y reviennent de 1708 à 1732 après le départ des Espagnols. Ils réinvestissent Oran en 1792 après le départ définitif des Espagnols. La ville s'accroît de nouveaux venus du Maroc, d'Alger, de Gibraltar.

A titre d'exemple, mon ancêtre Judah Serruya épouse Simrah Amsellem entre 1750 et 1800 à Gibraltar. La ville de Gibraltar est habitée par 783 juifs et plusieurs synagogues y sont construites. Grâce à l'état civil français (11) et aux registres de mariages religieux consultés à Gibraltar, on peut suivre la migration de cette famille au Maroc, puis à Oran

et Alger. Mon arrière-grand-père, Judah dit Raphaël Serruya, sujet britannique décède à Alger en 1910. Le commerce se développe avec l'Espagne et Gibraltar. Il faut retenir l'importance des phénomènes migratoires qui caractérisent l'époque et la région. Oran possède la plus grande synagogue du Maghreb, la synagogue cathédrale.

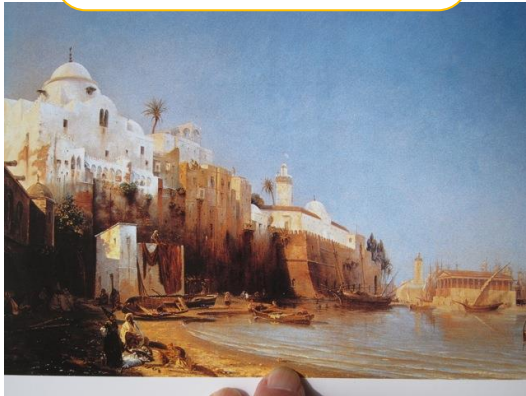
- A Constantine le bey installe un nouveau quartier juif (le Hara) avec défense formelle d'en sortir. Les communautés de ces villes n'ont quasiment pas de relations entre elles. Sauf parfois pour demander l'avis d'un point de droit religieux au rabbinat d'Alger.

L'organisation politique

Aux yeux des Turcs, dont les relations avec la Régence d'Alger sont surtout financières (impôts), chaque peuple est régi par sa loi religieuse. Le responsable est nommé par le pouvoir. La communauté s'auto administre et sur cette base existe une « nation juive » dans chaque ville. Le Mokkaïem nommé par le dey en est le chef (« le roi des juifs »). C'est habituellement un juif riche qui a déjà rendu service au dey (Alger) ou au bey (Oran, Constantine). Il est chargé de recouvrer les (lourds) impôts auprès de la communauté. Il a un véritable pouvoir dictatorial et arbitraire. Il fait exécuter les décisions du tribunal rabbinique, dispose d'une prison et de la police de la ville. Son poste est envié. Pour l'honneur, mais aussi pour l'enrichissement personnel qu'il en retire ; il est l'intermédiaire et presque le gestionnaire des bénéfices du dey. Il est souvent haï par ses coreligionnaires du fait de son pouvoir dictatorial. Mais il risque aussi sa vie, dépendant de l'humeur et des finances du dey. Un conseil de communauté, le « Tobé-haïr » assiste le Mokkaïem. Le tribunal rabbinique, quant à lui rend la justice qu'il s'agisse de la loi religieuse ou civile. Cette autorité quoique respectée, est bien souvent injuste, décrétant l'amende, le

coup de lanière ou l'emprisonnement. On imagine les querelles de personnes, propres à la communauté à l'image de celles observées actuellement.

Eugène Flandin. Le port d'Alger. 1937. Alger et ses Peintres. Marion Vidal-Bue. 2001.



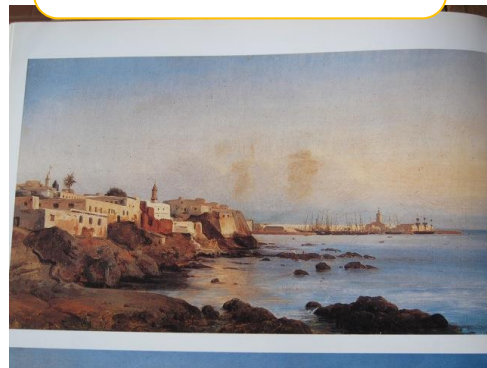
La place du juif dans cette société

L'aristocratie commerçante, riche, minoritaire est à l'abri semble-t-il de tout problème. La majorité juive est de condition modeste, méprisée par le musulman algérien et le janissaire. « Que Dieu fasse de toi un juif est l'insulte suprême. Les Janissaires se livrent à de multiples exactions, aucune raison de ménager le « maudit ». Le costume des juifs est imposé : usage de vêtements sombres, port de burnous bleu foncé, port de chaussures plus courtes que le pied, de telle sorte que le talon est toujours posé sur le pavé. Le juif ne doit pas porter d'arme, ni monter à cheval, toujours laisser passer le musulman d'abord, attendre derrière lui à la fontaine. Le 13 décembre 1788 on arrête tous les juifs qui ont transgressé les règles vestimentaires. On leur fit donner dans la maison du dey 300 coups de bâton sur la plante des pieds. Ils ont un statut d'être inférieur ou subalterne si l'on en croit les descriptions anciennes, statut réglé par une législation discriminante (1, 2,9)

La communauté s'articule autour de la famille : le père décide précocement du ma-

riage de sa fille (« si ta fille est arrivée à l'âge nubile sans trouver d'épouseur, affranchis ton esclave et donne la lui en mariage »). La fille a une dot et le mariage se fait à domicile. On retrouve les traces de la cérémonie du Henné. Le déroulement festif du mariage juif ou musulman est réglé de façon identique. La répudiation est autorisée. La polygamie est admise ; elle semble avoir été peu fréquente. L'institution du lévirat a cours, et l'héritage familial est masculin. Cet ensemble est contraire point par point aux lois qui régissent la citoyenneté française. Ces différences de statut personnel sont en partie responsables, nous le verrons, des résistances juives à la francisation.

Ferdinand Duboc. Alger. 1935. Alger et ses Peintres. Marion Vidal-Bue. 2001.



En 1939, Raphael Djian, mon père, termine à Alger son cursus universitaire avec le philosophe Jean Grenier, qui révélera plus tard Camus. Son mémoire est consacré au mariage des juifs d'Algérie (10). Il constate que le mariage des juifs algériens reproduit en tout point les obligations contenues dans le pentateuque et ses commentaires. Le mariage véhicule à la fois de vieilles traditions, culturelles, mais aussi le sens du message biblique. Dans un contexte festif qui n'a d'égal que le mariage musulman. On a peut-être la une des clés permettant de comprendre la pérennité de ce groupe minoritaire.

Deux sociétés juives se côtoient, l'une misérable, entassée dans des logements insa-

lubres, l'autre riche en périphérie de la ville. Les auteurs de passage à Alger rapportent la qualité et la magnificence des vêtements, particulièrement le samedi et les jours de fête. La cuisine juive est réputée et les réunions familiales et fêtes sont l'occasion de festins agrémentés de chants, danses et poésies. L'hospitalité est habituelle à l'endroit de ceux qui sont de passage, même nécessaires. Les morts sont vénérés, les pèlerinages sont nombreux et concernent autant juifs que musulmans. La superstition est là, et les amulettes préservent. La femme est réduite à un rôle de servante soumise, inculte. L'infécondité de la femme est la hantise de la famille. Les modernes mettraient l'accent sur son rôle majeur de transmission à l'intérieur, et du rôle public de l'homme à l'extérieur. La division sexuelle du travail n'effleurait pas les anciens commentateurs. Le garçon apprend l'hébreu, l'histoire de la thora. Aucune réflexion profonde concernant la thora : cet état sera reproché au rabbinat algérien par le rabbinat parisien imprégné par le siècle des lumières. Pendant ce temps, les riches familles envoient leurs fils en Europe où ils apprennent les langues et les méthodes du commerce européen, participant d'une aristocratie riche, cultivée, devant laquelle les habitants du mellah s'inclinent.

**Juive de Constantine.
1900. Les juifs d'Algérie.
Editions Scribe. 1987**



Les grands commerçants vont battre monnaie, d'être interprètes, servir de banquier, monopoliser le grand commerce (soieries, toiles, quincailleries d'Europe échangées contre le blé et la laine du pays (un de mes ancêtres, Léon Pinto, bachelier ès lettres, ex professeur d'arabe à Oran, interprète militaire, publie en 1884 un petit traité d'analyse grammaticale d'arabe).

Le petit peuple exerce surtout des métiers d'artisans : cordonnier, bijoutier, brodeur, tailleur. Les plus pauvres sont brocanteurs, marchands ambulants. L'auteur qui fait la synthèse des écrits passés en 1930 (4) fustige le juif et son rôle d'usurier. « Leur amour du gain était plus fort que l'amour de la vie, ils raisonnent en orientaux pour qui la vie humaine pèse peu et la morale commerciale est une dangereuse illusion. C'était entre eux à qui duperait l'adversaire, chose normale en pays turc ». Sans commentaire !

Malgré ce, cette communauté est organisée. La société des Guizbarim est une société de bienfaisance qui va secourir 6 fois par an les indigents inscrits sur une liste établie par le chef de la nation. Les Gabbaim s'occupent de la purification du corps du défunt. Les Haberim s'occupent particulièrement de l'inhumation. La solidarité existe, s'exprime dans une certaine redistribution vers les indigents.

Juif d'Alger. 1860.



LES EFFETS DE LA COLONISATION

Le débarquement français inquiète les juifs d'Alger. Les Français ne sont-ils pas des chrétiens qui se comporteront comme les Espagnols ? Ces peurs s'estompent, semble-t-il, rapidement. Très vite l'armée est en contact avec les notables juifs, servant d'interprète et d'intermédiaire entre elle et le pouvoir musulman d'une part, et d'autre part avec la communauté juive. De multiples querelles de clans surgissent. L'économie est désorganisée. Les notables succèdent aux notables. A Alger Joseph Bacri est remplacé par Aaron Moati, qui laissera sa place à Saul Cohen Solal. A Oran c'est la lutte d'influence entre Amar et Cohen Scalli (4). Diverses ordonnances sont promulguées pour gérer la situation juridique des juifs. La structure juridique juive traditionnelle est démantelée. **Le 26 septembre 1842 la juridiction des israélites est en partie confiée aux tribunaux français.** Les musulmans gardent intactes leurs anciennes institutions. Les juifs sont, de fait, engagés sur la voie de la naturalisation. L'administration se met en place non sans désordres sociaux, nous le verrons plus loin. En 1843 lecture fut donnée dans les synagogues d'Alger, d'une circulaire du procureur près la cour d'Alger, exhortant les israélites indigènes à faire constater leur union par l'officier de l'état civil français. (10)

Pour autant si la situation est claire à Alger, elle ne l'est pas ailleurs. Un certain calme a régné en région oranaise de 1837 à 1839 dominée par Abdelkader. La rupture du traité de Tafna entraîne la reprise générale des hostilités. A Médéa, Miliana, Mascara, les juifs vont successivement suivre et fuir au gré des conquêtes et reculades de l'armée, devenant tour à tour victimes ou pilliers des anciens maîtres musulmans. La conquête dirigée par Bugeaud sera terrible.

Notons au passage les commentaires (on croit rêver !) du livre d'histoire de Mallet et Isaac édité en 1921 : « Alger et sa ban-

lieue, Oran, Mostaganem, Bougie, Bône, sont l'objet d'une occupation restreinte. Ce furent les indigènes eux-mêmes qui imposèrent à la France la conquête. Par leurs attaques incessantes, ils obligèrent les français à s'étendre pour se garder, à passer de l'occupation restreinte, à l'occupation étendue (1835-1840) puis à la conquête totale (1840-1847) ».

Les débuts de la conquête s'accompagnent d'un bouleversement des structures locales, au plan politique, social et économique. De riches familles arabes ont fui au Maroc. 10.000 Turcs sont chassés d'Alger. Les notables juifs sont en permanence en relation avec l'armée. Juifs, Arabes, Français semblent participer à diverses spéculations. Bugeaud, impliqué à tort ou à raison en retirera un sentiment antisémite durable. Bien plus, les différents rapports, officiels ou circonstanciels, décrivent les juifs ainsi « illettrés, vicieux, peu dignes de confiance justifiant l'adage des orientaux qu'un interprète est pire que la peste ». Bugeaud de s'écrier : « ce qui a le plus contribué à nous faire déchoir dans l'opinion des arabes, c'est de traiter d'égal à égal avec les juifs, peuple méprisé et fort digne de l'être en Afrique, car il est impossible d'imaginer sans l'avoir vu jusqu'à quel point d'abjection de fourberie et de rapacité est descendue dans la Régence cette fraction de la nation israélite ». Modifications de l'habitat, spéculation, afflux d'européens, dans cette espèce de nouvel eldorado, l'adaptation des juifs à cette nouvelle situation est remarquée. La cupidité est pourtant sans cesse le maître mot qui les caractérise aux yeux d'une armée (les différents rapports d'archives) porteuse le plus souvent d'un préjugé antisémite.

Les commentateurs qui ont écrit sur le judaïsme algérien (18^{ème}-19^{ème} siècles) et ceux qui en font la synthèse au 20^{ème} siècle s'acharnent à démontrer le rôle négatif d'une minorité riche, intelligente, mais nocive, cupide parce que juive ! La

bonté et la pureté colonisatrices de la France ne sauraient être mises en doute ! La désorganisation sociale (départ de riches arabes au Maroc, migration de juifs en Palestine), la paupérisation du petit monde musulman, le désordre économique, lié à la conquête est peu évoqué. Le présupposé jamais énoncé est la légitimité de la conquête : c'était l'époque du colonialisme européen.

La majeure partie de ce qui vient d'être rapporté est tiré d'une thèse de doctorat ès lettres (4). C'est un vrai travail de compilation de textes d'historiens anciens, d'archives du consistoire central parisien, d'archives administratives françaises. Il s'en dégage néanmoins dans la forme et sur le fond, un fort sentiment de nationalisme, de mépris des juifs, « incultes et cupides dans leur grande majorité ». Un sentiment antisémite. N'oublions pas que cet écrit date de 1936 ! Curieusement, on ne retire pas du tout cette impression en relisant le travail publié par Lespes(3), historien, à l'occasion du centenaire de l'Algérie publié lui en 1930. Il s'excuse d'avoir à catégoriser les juifs (devenus français) pour faire sa synthèse historique concernant Alger ! Pour recadrer ces points de vue il faut relire l'ouvrage de l'historien Simon Schwarzfuch, publié en 1980(6) qui concerne, nous le verrons, le rapport Altaras et Cohen.

La population juive globale en 1830 est évaluée entre 15 et 20.000 personnes. L'Algérie compterait alors de 1 à 3 millions d'habitants (7) ; la manipulation des chiffres a toujours été un enjeu politique. 15 à 20 % de la population est juive à Alger, le tiers à Oran en 1830.

Entre 1830 et 1842 diverses ordonnances sont promulguées. Nous l'avons vu elles réduisent et font disparaître doucement la structure juive traditionnelle, sans se déterminer clairement pour un nouveau statut des juifs susceptible d'aboutir à un statut de citoyenneté. L'armée et le ministère de

la guerre semblent y être opposés. Poussé par le consistoire israélite de Paris, le consistoire Marseillais, avec l'appui du ministère de l'intérieur (Louis Philippe a des sentiments philosémites) confie une mission d'information à Isaac Altaras et à Joseph Cohen.

Altaras, originaire d'Alep, est un président estimé et fortuné de la communauté juive de Marseille. Joseph Cohen est un avocat aixois. Après quelques mois passés en Algérie, ils constatent que l'autorité civile régit la bande côtière, que l'autorité militaire délègue l'autorité aux cadis à l'intérieur des terres (en voie de pacification). La désorganisation de la société entraîne paupérisme et prostitution dans la communauté. Etablissement d'écoles religieuses, réorganisation des finances du culte, ces juifs européens veulent à leur façon régénérer les juifs algériens à partir du modèle français. Ils se heurtent au traditionalisme local et aux luttes de clans. Ils proposent la venue de rabbins français en Algérie, l'interdiction du port du costume traditionnel, un renouveau de l'enseignement, l'abolition du divorce et de la polygamie.

Le rapport Altaras et Cohen (1842) est publié en 1980 pour la première fois par Simon Schwarzfuch. Il fourmille de renseignements sur le judaïsme de cette époque. Les juifs nomades, gardiens de troupeaux cohabitent tranquillement avec les berbères. Les juifs de l'intérieur sont pris entre deux feux : le pouvoir militaire incertain, et le pouvoir musulman persistant. On a davantage confiance en la monnaie espagnole (douros) qu'en la monnaie française. Les juifs de la bande côtière côtoient les européens. A Alger on compte 22500 personnes dont 10700 français. On dénombre 500 jeunes filles juives servant dans les maisons européennes. On parle d'un relâchement des mœurs et de la prostitution des femmes juives (qui n'ont jamais été voilées). La nouvelle situation économique a désorganisé la société : petits boulots, expropriations non rembour-

sées, spéculation, ruine de familles riches. Le vagabondage des enfants courant après de petits métiers de rue est un problème. Les riches notables juifs sont les intermédiaires obligés de l'autorité. L'enseignement est réduit à peu de choses et les tentatives d'écoles modernisées suscitent la méfiance.

Fort de ce rapport, le ministère de l'intérieur met en place une commission en 1843. *On sent bien, à travers les écrits, combien l'administration locale, militaire, tient à garder ses prérogatives vis à vis du pouvoir civil parisien et freine toute démarche de progression.* Adolphe Crémieux, Président du consistoire central parisien propose de soumettre les juifs algériens au code civil français. Le rapport Altaras est adressé aux ministères. Il est en partie repris et contribue à la promulgation de l'ordonnance du 8 Mai 1845.

L'Ordonnance du 8 Mai 1845

Elle prévoit la création d'un Consistoire central Algérien siégeant à Alger, et de deux consistoires provinciaux siégeant à Oran et Constantine. Consistaires composés de laïques et d'un grand rabbin. Cet ensemble dépend du consistoire central parisien.

Le rôle de ces consistoires appointés par l'état : maintenir l'ordre dans les synagogues (c'est-à-dire mettre fin au désordre qui y régnait - les rabbins européens missionnés sont offusqués par les diverses allées et venues pendant l'office -), prendre des mesures d'enseignement pour les enfants, encourager le développement de professions utiles (agriculture), surveiller la gestion des fonds provenant du culte, enseigner la religion, rappeler l'obéissance aux lois, la fidélité à la France, prier pour le Roi et la famille royale, assumer les cérémonies concernant mariages et décès.

Les membres du consistoire et le grand rabbin sont désormais nommés par le roi

sur proposition du ministère de la guerre. Les membres du consistoire sont tenus de prêter serment de fidélité au Roi. Cette ordonnance abolit les structures antérieures. L'enseignement proposé fait place à l'instruction religieuse et à l'étude du français. ***Au total le pouvoir met en place une structure non élue qui dépend de lui seul.*** Ces consistoires seront composés majoritairement de juifs venus de France. L'ancienne structure est (théoriquement) révolue. Pendant ce temps, la situation politique évolue en France : **1848 c'est l'avènement de la Seconde République.**

La mise en place effective de l'ordonnance de 1845 est confiée au Consistoire central de Paris. Le grand rabbin Weil fait en 1850 un état des lieux remarquable, et propose en particulier que les consistoires algériens soient élus par des notables. Le rabbin du consistoire d'Oran, Lazare Cohen (métropolitain) s'exclame : « *ce qu'il y a d'horrible à entendre, ce sont les lamentations et les hurlements vociférés par le beau sexe en cas de malheur et de décès, et ce qu'il importe surtout de faire disparaître, c'est la pratique sanglante des femmes qui se labourent le visage et la poitrine à coups d'ongles redoublés. Ces actes de férocité sont non seulement contraires à l'humanité, mais encore à la religion* ». Ces rapports seront oubliés ou égarés. C'est en aout 1862 que la haute surveillance du culte israélite en Algérie est confiée effectivement au consistoire central parisien. Ce dernier devient l'intermédiaire entre le ministère des cultes et le consistoire algérien qui y sera représenté par un membre laïc choisi par les électeurs résidant à Paris et agréé par le ministre (!)

On est étonné de voir se mettre si vite en place une administration, une réglementation. Une des mesures les plus précoces est l'état civil.

Ceux qui consultent sur la toile les Archives Nationales d'Outre-Mer (11) seront

surpris de retrouver les traces de leurs ancêtres. (Etat civil no 28. Mon arrière-grand-mère, Aziza Bransse (Baranès mal prononcé?) née à Cherchell en 1861 d'Eliaou et de Taïb Camourah...). Les historiens contemporains diraient, pour mieux contrôler les populations (à titre d'exemple, je détiens mon certificat de recensement des juifs en 1941, démarche préliminaire à...).

La période qui va de 1848 à 1870 voit « l'intégration » progressive des communautés. La méfiance et la défiance des responsables locaux vis à vis du rabbinat venu de France perdurent, de même que les luttes de clans interfamiliaux. L'enseignement mis en place par la France donne ses premiers résultats. En 1864, sur les 495 élèves qu'instruit le lycée impérial d'Alger, 63 sont juifs, 11 sont musulmans. La population juive d'Alger délaisse la casbah et la rue Marengo pour habiter rue de la marine ou rue Philippe, siège de l'aristocratie algéroise. Les premiers bacheliers juifs apparaissent. Les juifs sont intégrés à la milice. Quelques-uns sont initiés à la franc-maçonnerie que fréquente la bourgeoisie libérale. L'artisanat concerne les moins nantis. Le commerce et la finance concernent les notables. Ils sont toujours des intermédiaires entre européens et musulmans. Les nantis participent aux bals du gouverneur et aux fêtes patriotiques. Le vêtement traditionnel commence à être délaissé. Les prénoms bibliques disparaissent. En apparence ! Bien longtemps après son décès, j'ai découvert celui de mon grand-père. Il ne s'agissait pas de Félix, mais, comme le rapporte son état civil, d'Ichoua !

A l'occasion des deux voyages de l'Empereur à Alger, des pétitions lui sont adressées, allant dans le sens de la naturalisation. Les traditionnels freinent, la petite bourgeoisie pousse (ce n'est sûrement pas un hasard si ma grand-mère, bijoutière place Lavigerie à Alger, née en 1881, s'appelait Eugénie Benhaim. Une grande et

maitresse femme qui parlait parfaitement arabe. Elle proposait des bijoux aux riches touristes anglais qui font escale à Alger. Des célébrités viendront au magasin, comme Charly Chaplin ou Ferhat Abbas. L'essentiel du commerce se fait avec la riche bourgeoisie arabe de la proche casbah. Les musulmans adorent se parer de bijoux à l'occasion des fêtes. Ceux-ci étaient le plus souvent loués. Et puis, impossible de s'en détacher, de les détacher des chevilles ou du cou. L'époux revenait alors les acheter).

Le sénatus-consulte de 1865 est promulgué.

Il donne le libre choix aux indigènes d'accéder à certains droits, emplois civils et militaires. Pour autant, même s'ils sont français, la citoyenneté n'est pas accordée, mais elle peut être sollicitée individuellement. On rapporte qu'en 1865, seulement 152 indigènes ont sollicité la naturalisation (l'ancêtre d'un de mes amis, « Haïm Cohen Solal, Indigène israélite, membre du conseil municipal d'Alger, né en 1819 est admis à jouir des droits de citoyens français en conformité aux articles 1, 3, 4,5, du sénatus consulte du 14 juillet 1865. Compiègne. 28 novembre 1866 »).

Famille juive d'Oran. Les juifs d'Algérie. Editions Scribe. 1987



Résistances dues à la peur de perdre le tissu religieux traditionnel, remise en question du divorce, conscription ? Etre naturalisé Français, c'était perdre le statut personnel antérieur. Ce nouveau statut sera généralement refusé par les autorités religieuses algériennes. Le sénatus-consulte créait désormais deux catégories d'indigènes. Ceux soumis à la loi française, ceux soumis à la loi traditionnelle. Le statut du mariage et ses conséquences s'oppose point par point dans la loi mosaïque à celui du droit français (10). De multiples recours juridiques se font jour.

La situation économique du pays est peu brillante (calamité agricole, maladie, renchérissement de la vie, sauterelles, sécheresse). La crise économique réveille un sentiment indigène anti-juif. La faillite d'un régime militaire est dénoncée, un régime civil est réclamé. Les consistoires d'Alger et de Constantine demandent à l'Empereur une émancipation complète des Israélites. Le consistoire d'Oran, lui, en proie aux luttes de clans, se satisfait du sénatus-consulte ! De multiples ébauches de statuts sont encore envisagées à Alger.

En métropole, les difficultés internes de l'empire conduisent Napoléon III à proposer un référendum en avril 1870.

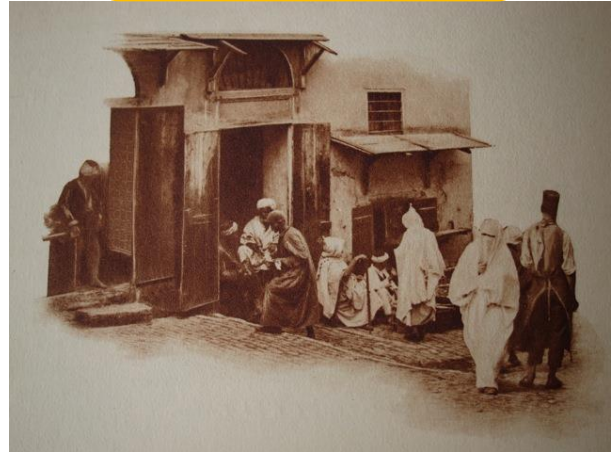
Il est largement plébiscité. « L'empire est affermi sur sa base, il doit plus que jamais envisager l'avenir sans crainte ». Deux semaines plus tard, la guerre est déclarée. Quelques israélites s'engageront. Le 2 septembre 1870 Napoléon est capturé par les Prussiens.

Le 4 septembre 1870, la III^e république est proclamée.

Les colons algériens font pression auprès du gouvernement, réclament une constitution civile qui mette fin au pouvoir militaire provisoire (les bureaux arabes sont suspectés d'être favorables aux indigènes). Crémieux fait partie du gouvernement national le 14 septembre 1870. Il sera nommé

ministre de la justice jusqu'au 17 février 1871.

**Dans la Casbah d'Alger.
Juifs d'Algérie.
Edition Scribe. 1987**



LE DECRET CRÉMIEUX

**Adolphe Crémieux.
Coll. Musée Arbaud**



Mais avant d'aller plus loin, force est de rappeler rapidement le parcours de celui qui francisera définitivement les indigènes juifs d'Algérie en 1870 :

Isaac, Jacob - dit Adolphe - Crémieux (12) est né à Nîmes le 30 avril 1796, fils de David et Rachel CARCASSONNE. Il est issu d'une famille juive du Comtat Venaissin (Carpentras) : les "juifs du Pape".

Il effectue ses études de droit à Aix en Provence et entame une carrière d'avocat rapidement brillante. Avocat au barreau de Nîmes, il se fera le défenseur de la cause juive, en Algérie, en Syrie, en France. Il est probablement le juif le plus connu à cette époque, en France comme en Europe. Marié à Louise, Amélie SILNY il aura deux enfants (baptisés par leur mère dans la foi catholique).

Il décède le 10 février 1880, peu de temps après le décès de son épouse. Il est enterré au cimetière du Montparnasse, avec les honneurs militaires, aux frais de l'État.

Sa vie sera marquée par plusieurs spécificités majeures :

Maçonnique, il est initié en 1818 dans la loge « Le Bienfait Anonyme » à Nîmes (Grand Orient de France). Il jouera un rôle important comme réformateur de cette institution. Il terminera sa carrière comme président du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Juridique, avocat brillant, national et international, il tisse des liens en Europe et défend avec succès diverses causes concernant autant le monde chrétien que juif.

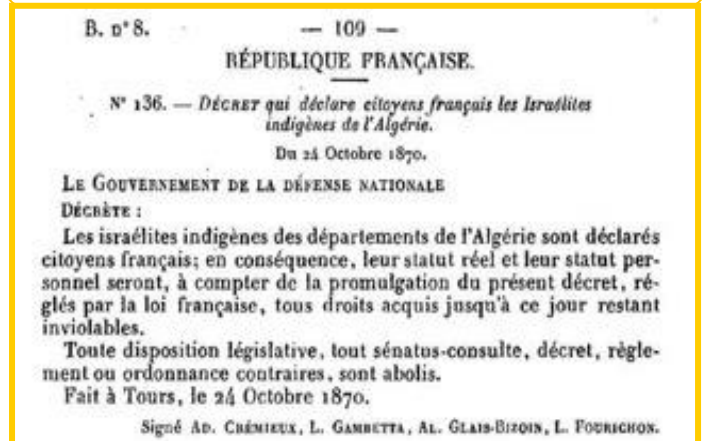
Religieuse, attaché au judaïsme, il présidera le consistoire central de France (1843), fera partie des fondateurs de l'Alliance israélite de France.

Politique, Adolphe Crémieux connaît bien la situation algérienne : il s'y est rendu 17 fois d'où son surnom de « l'Africain » dans certains milieux politiques. Il sera plusieurs fois député, et ministre de la justice en 1848 et en mars 1870, date à laquelle le décret de naturalisation des juifs est en gestation. On propose à Crémieux de permettre aux juifs orthodoxes qui le désirent de refuser la naturalisation au profit de la juridiction rabbinique. Crémieux s'oppose aux intégristes de tout poil qui souhaitaient cette exception. Il participe activement à tous les moments souvent violents qui caractérisent la chute du premier et second empire.

Il promulguera 3 décrets :

Le 24 Octobre 1870 il promeut le décret qui porte son nom.

Fac-similé de la publication du Décret Crémieux de 1870 au Journal officiel de la République française.



Deux autres décrets seront promulgués :

- Le premier *met fin à l'administration militaire en Algérie.*

- Le second, s'adresse en particulier aux indigènes musulmans résident en Algérie, sous réserve de prouver l'âge légal de 21 ans par le *cadi* ou le juge de paix :

‘L'indigène musulman devra se présenter en personne devant le chef du bureau arabe de la circonscription dans laquelle il réside, à l'effet de former sa demande et de déclarer qu'il entend être régi par les lois civiles et politiques de la France. Aucune enquête de moralité n'est désormais demandée comme en 1865’.

(Crémieux sera député d'Alger de 1872 à 1875).

Le décret Crémieux aura de sérieuses conséquences. Dans les villes en particulier, le poids du vote juif devient un enjeu de méfiance de la part d'une partie des Français « radicaux ». L'établissement d'une administration civile, au détriment de l'administration militaire (qui entretient des liens étroits avec les grands féodaux arabes), serait l'élément déclenchant d'une révolte pressentie par les militaires. Les arabes sont inquiets de voir disparaître leurs biens du fait de la colonisation, et de

l'administration civile. La dernière grande révolte kabyle (Bachaga Mokrani) est récupérée par la fraction coloniale européenne qui veut en faire une révolte déclenchée par le décret Crémieux !

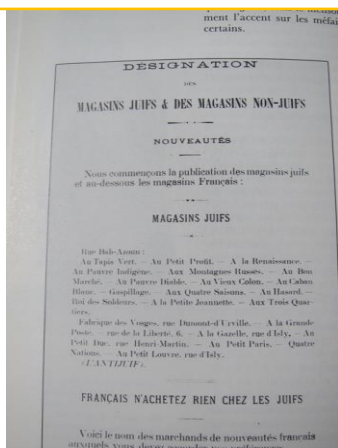
Au-delà de cette révolte, la « visibilité » plus grande des israélites, le poids nouveau de cet électorat, va déclencher un rejet de la part de populations musulmanes et de la réaction conservatrice française en Algérie. La demande d'abrogation du décret est pressante. Elle n'aboutira pas. Mais ce sont là les prémisses de l'antisémitisme européen en Algérie.

**Dans la Casbah
d'Alger. Juifs
d'Algérie. Edition
Scribe 1987**



Une rue de la Casbah d'Alger.

Les débuts de l'antisémitisme algérien



REFLEXIONS PERSONNELLES

Il n'est pas question ici de faire le procès ou la glorification de la colonisation. Le désir de comprendre l'antériorité est le seul moteur de cette petite synthèse. Le poids du passé est toujours là 200 ans après.

Il a incontestablement existé une population juive de l'intérieur. Elle a cohabité tranquillement avec la population berbère sédentaire ou nomade. Au nom de cette cohabitation, un certain nombre de juifs (particulièrement au sein du parti communiste algérien) se sont engagés à côté du FLN pendant la guerre d'Algérie en 1954.

En ville deux catégories de juifs ont cohabité. Riches et pauvres, dans une société qui avait une structure. La majorité silencieuse juive pauvre, peu instruite a vécu sur un modèle culturel méditerranéen : enjeux de pouvoir, d'honneur, de clan, violences. Le tout agrémenté d'obscurantisme et de superstition propre au milieu déshérité. Les communautés ont eu d'énormes difficultés à dépasser leur statut traditionnel. On ne parle pas assez de la déstructuration de la société, arabe ou juive entraînée par la colonisation : expropriation des lieux en ville, destruction de quartier, en particulier du patrimoine architectural ottoman, dans un contexte de disette, de maladie, de manque d'hygiène, d'immigration européenne. Les Espagnols, les Italiens, les Maltais, les Français de 1848, affluent en Algérie.

Le judaïsme français, fraîchement devenu citoyen, baignant dans la culture des lumières n'a eu de cesse d'être l'intermédiaire entre le pouvoir parisien et le judaïsme algérien réticent par peur de perdre de petits pouvoirs, ou par peur de perdre une identité confondue avec un ensemble de coutumes évoluant peu. Chemin faisant le consistoire français se fera volens nolens l'agent de la colonisation. Même si la cohabitation sociale a été souvent difficile (9), sinon odieuse, entre juifs et mu-

sulmans on ne peut parler de manifestations antisémites au sens de l'antisémitisme européen, dont les fondements sont tout autres. Les lieux de cultes ont toujours été très nombreux dans les grandes villes. Paradoxalement, le statut de dhimmi et le mépris qui l'accompagnait ne se sont jamais accompagnés d'une restriction de la pratique culturelle. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la proximité culturelle de ces deux communautés et leur comportement festif (alimentation, musique, pèlerinages, célébrations de mariage) très voisins. Pour autant l'endogamie est restée la règle. Entre 1863 et 1872 à Constantine, il n'y a pas de mariage mixte. 2, 3 % des mariages concernant un juif sont mixtes à Oran, 5,9 % à Alger (10).

Le moindre concert judéo arabe ou andalou, attire toujours actuellement une foule judéo musulmane à l'image des années passées. Je repense au mariage d'une petite cousine en 1980 : grand hôtel parisien proche de la place de la Concorde. Tout y était. Musique arabe, apéritif et repas, femmes habillées et parées de bijoux, hautes en couleur, manifestations bruyantes, comme dans le tragique méditerranéen. Pour tout comprendre, il faut relire le Chat du Rabbin ! (Yoann. SFAR)

1871, 1960. Deux exemples d'un pouvoir européen d'Algérie qui a toujours imposé à Paris ses choix politiques. Les mêmes causes provoquent les mêmes effets.

L'affaire ne s'arrête pas là. Le judaïsme algérien a subi puis a bénéficié de la colonisation. Il suffit par exemple d'observer les phénomènes migratoires liés à la situation de l'Algérie, dans nos familles mêmes. Quand on revisite la généalogie de sa propre famille, on comprend mieux ces changements de lieux. Ce judaïsme qui arrive en France est « tranquille » en 1962. En 2011, il est devenu identitaire. Il est étonnant de constater un retour non pas du

religieux, mais AU religieux dans les plus jeunes générations. Un retour plus orthodoxe, parfois sectaire, avec un sentiment souvent exacerbé d'appartenance à Israël.

Les jeunes générations ont oublié le lieu de l'origine. Les familles juives ne sont pas pieds noirs. Elles sont judéo espagnole ou judéo berbère. Les dernières générations ont redécouvert le nom de sépharade face aux ashkénazes. La quête identitaire perdure. Ces quelques réflexions leur sont destinées.

Mais pour terminer, revenons à l'actualité d'Adolphe Crémieux. La république algérienne se cherche et se reconstitue une mythologie fondatrice. Pour certains il n'y a jamais eu de juifs en Algérie. Bien plus, pour d'autres, le décret Crémieux serait à l'origine de la guerre d'Algérie par le ressentiment que ce décret a provoqué en isolant les indigènes juifs (soumis au statut de dhimmi) des indigènes musulmans. Ceci est la version antisémite d'extrême droite que l'on peut retrouver sur la toile. Plus encore, on attribue à Crémieux des articles publiés...en 1920, en Angleterre, parlant de désir de domination juive mondiale, analogue aux « *protocoles des sages de Sion* ». Bien plus encore, le rôle néfaste du décret Crémieux est repris par de jeunes générations françaises issues du Maghreb !

Le nouvel antisémitisme *arabo-musulman* serait-il en train de naître ?

Dr Robert DJIAN - 2015

Bibliographie consultée

- 1 - *Topographie et histoire générale d'Alger. Au XVIe siècle.* Diego de HAEDO. 1612. Editions grand Alger livres.
- 2 - *Alger au XVIIIe Siècle. Jean Michel de PARADIS.*1790. Editions grand Alger Livres.
- 3 - *Alger. Etudes de géographie et d'histoires urbaines. René LESPES.* 1930. Collection du centenaire de l'Algérie.
- 4 - *Les Israélites Algériens de 1830 à 1902.*Thèse. Claude MARTIN. 1936. Ed Herakles.
- 5 - *Une Diaspora Méconnue : les juifs d'Algérie.* Henri CHEMOUILLI .1976
- 6 - *Les juifs d'Algérie et la France (1830-1855).*Simon SCHWARZFUCH. 1980. Université Bar Ilan.
- 7 - *Européens, Indigènes, et juifs en Algérie (1830-196).* Kamel KATEB. INED, PUF diffusion. 2001
- 8 - *Les trois exils juifs d'Algérie.* Benjamin Stora. Stock. 2006
- 9 - *L'exil au Maghreb. La condition juive sous l'Islam.* Paul B.FENTON et David G. LITTMAN. PUPS. 2010.
- 10- *Le mariage chez les israélites d'Algérie.* Monographie. Alger. 1939. Raphaël DJIAN
- 11- *Archives Nationales d'Outre-Mer.* Aix en Provence
- 12-*Adolphe Crémieux.*1796-1880 ; André COMBES. Editions maçonniques de France. 2003